



*Saint Mitre
les Remparts*

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DECEMBRE 2011

Etaient présents : Mesdames Messieurs BEUILLARD, DUTHOIT, GOYET, KOESSLER, CARDE, DE RIVAS, BOURCHET, SPIGEL, AMBERTO, MORERA, BRUN, BORJA, DE FIGUEIREDO, BOUVILLE, DELAUZUN, TARTRY, ALIPHAT, LE BAUT, ALBARELLO, CUENCA, RAGGIRI, LUCCHINI, FRANÇOIS, COURNAC.

Absent avec procuration :

Madame QUAGLIATA donne procuration à Madame DE RIVAS
Monsieur MUTERO donne procuration à Madame GOYET
Madame LIBES donne procuration à Madame DELAUZUN
Monsieur SANTOS donne procuration à Monsieur LUCCHINI

Absent : Monsieur KINDA.

Monsieur KOESSLER est nommé secrétaire de la séance.

Le compte rendu de la séance du 03 octobre 2011 est adopté à la majorité

Groupe "Unis pour St Mitre"	22 voix Pour
Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous"	6 voix Contre
Groupe "Changer le vrai choix"	/

Lecture est donnée des décisions n°11.43 à 11.79.

Puis il est passé à l'ordre du jour.

DCM N°070 – Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues Rapport d'activité 2010

PREND ACTE du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues de l'année 2010.

DCM N°071 – Rapport écrit du représentant du Conseil Municipal de la ville de Saint Mitre les Remparts au sein du Conseil d'Administration de la SEMIVIM pour l'exercice 2010

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le rapport écrit du représentant du conseil municipal au sein du Conseil d'Administration de la SEMIVIM relatif à l'année 2010.

DCM N°072 – Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées Présentation du rapport annuel 2011

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le rapport annuel 2011 présenté par la Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

DIT que ce rapport sera transmis à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Président du Conseil Général, au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées ainsi qu'aux responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par ledit rapport.

**DCM N°073 – Finances communales – Vote d'une subvention à l'association AAPER
(Association Autonome Parents d'Elèves Rostand) – Exercice 2011**

A L'UNANIMITE,

ACCORDE une subvention d'un montant de 245,00 euros à l'Association Autonome Parents d'Elèves Rostand (AAPER).

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

**DCM N°074 – Finances communales – Vote d'une subvention au Lycée Général et
Technologique Arthur Rimbaud d'Istres – Exercice 2011**

A L'UNANIMITE,

ACCORDE au lycée général et technologique Arthur Rimbaud d'Istres, dans le cadre d'un séjour culturel à Pékin, une aide financière d'un montant de 260,00 euros représentant la contribution de la commune au séjour de deux élèves de Saint Mitre les Remparts scolarisés dans cet établissement.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

**DCM N°075 – Finances communales – Taxe communale sur la consommation finale
d'électricité – Fixation du coefficient multiplicateur unique**

A LA MAJORITE,

FIXE par 22 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre" et par 6 Abstentions : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" à 8 le coefficient multiplicateur unique de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

DIT que la recette sera inscrite au budget de l'exercice considéré.

**DCM N°076 – Finances communales - Recouvrement des factures de mise en fourrière
automobile laissées à la charge de la Commune**

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le principe de recouvrement des factures de mise en fourrière automobile laissées à la charge de la Commune en cas de défaillance du propriétaire du véhicule.

PRECISE que le montant du titre de recette émis à l'encontre du propriétaire du véhicule défaillant sera établi pour le montant exact payé par la Commune au prestataire de la fourrière automobile.

DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

**DCM N°077 – Convention entre le Syndicat Mixte de Gestion et d'Exploitation des
Transports Urbains (SMGETU) et la Commune relative à l'intervention
des accompagnateurs dans les bus sur le territoire de la
Commune de Saint Mitre les Remparts**

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention entre le Syndicat Mixte de Gestion et d'Exploitation des Transports Urbains (SMGETU) et la Commune de Saint Mitre les Remparts relative à l'intervention des accompagnateurs de bus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

DCM N°078 – Convention entre la Préfecture des Bouches du Rhône et la Commune relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention entre la Préfecture des Bouches du Rhône et la Commune relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

DCM N°079 – Dissolution du Syndicat Intercommunal de Sauvegarde de l'Etang de Berre (SISEB) et adoption des conditions de sa liquidation

A L'UNANIMITE,

SE PRONONCE en faveur de la dissolution du SISEB avec effet au 31 mars 2012.

ADOpte les conditions de la liquidation du syndicat arrêtées par le comité syndical, à savoir :

Répartition de l'actif :

- Cession gratuite de l'appareil photo numérique Canon A610, du magnétophone et de l'ordinateur au GIPREB – Syndicat mixte.
- Répartition entre les dix communes membres, du compte de trésorerie 515 et des autres postes du bilan au prorata du potentiel fiscal 2010 de chaque collectivité.

DCM N°080 – Adhésion de la Commune au GIPREB Syndicat Mixte (Gestion Intégrée, Prospective et Restauration) de l'Etang de Berre

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet de statut du GIPREB Syndicat Mixte.

DEMANDE l'adhésion de la commune au GIPREB Syndicat Mixte à compter du 1^{er} avril 2012.

DESIGNE Mademoiselle Stéphanie ALBARELLO, titulaire, et Monsieur Philippe BOURCHET, suppléant, pour représenter la commune au comité syndical du GIPREB Syndicat Mixte.

**DCM N°081 – Construction du local du Comité Communal Feux de Forêts – Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2010/2012 – Conseil Général
Modification du projet initial**

A L'UNANIMITE,

SOLLICITE le Conseil Général dans le cadre du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement (C.D.D.A.) 2010/2012 pour le financement de la construction d'un bâtiment neuf destiné au Comité Communal Feux de Forêts (C.C.F.F.).

DIT que ce projet annule et remplace le projet initialement présenté qui prévoyait le réaménagement d'un bâtiment pour le C.C.F.F.

PRECISE que le coût de l'opération est estimé à 180 715,00 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

DCM N°082 – Travaux pour production d'eau chaude sanitaire par énergie solaire à la crèche Pin'Prunelle – Demande de subvention auprès de l'ADEME REGION PACA – Exercice 2011

A L'UNANIMITE,

SOLLICITE auprès de l'ADEME REGION PACA une aide de :

- 80% du montant hors taxes des travaux de production d'eau chaude sanitaire par énergie solaire à la crèche PIN PRUNELLE

PRECISE que le coût prévisionnel des travaux s'élève à 5 886,00 € HT soit 7 039,66 € TTC.

DIT que la dépense est prévue au budget de l'exercice en cours compte 2313.

**DCM N°083 – Travaux pour production d'eau chaude sanitaire par énergie solaire
au restaurant scolaire Jean Rostand – Demande de subvention auprès de
l'ADEME REGION PACA – Exercice 2012**

A L'UNANIMITE,

SOLLICITE auprès de l'ADEME REGION PACA une aide de :

- 80% du montant hors taxes des travaux de production d'eau chaude sanitaire par énergie solaire au restaurant scolaire Jean Rostand.

PRECISE que le coût prévisionnel des travaux s'élève à 10 800,00 € HT soit 12 916,80 € TTC.

DIT que la dépense est prévue au budget de l'exercice en cours compte 2313.

**DCM N°084 – Acquisition d'un jeu éducatif d'extérieur pour le centre multi accueil
Pin'Prunelle – Demande de subvention auprès de la
Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône – Exercice 2012**

A L'UNANIMITE,

SOLLICITE l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône à hauteur de 50% de l'acquisition du jeu éducatif d'extérieur destiné au centre multi accueil Pin'Prunelle.

DIT que le coût d'achat et d'installation du mobilier s'élève à 3 807,65 € HT soit 4 553,95 € TTC

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2012.

DCM N°085 – Personnel communal – Mise en place du dispositif " Chèques Vacances"

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la mise en place du dispositif des «Chèques Vacances ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV).

FIXE les critères relatifs au fonctionnement de ce dispositif comme suit :

Le montant maximum des chèques délivré à un agent est fixé à 300 euros.

	Salaires bruts	Taux de participation employeur	Participation de l'employeur	Participation de l'agent	Montant total
TRANCHE 1	de 800 € à 1700 €	80%	240 €	60 €	300 €
TRANCHE 2	de 1700 € à 2500 €	70%	210€	90 €	300 €
TRANCHE 3	+ de 2500 €	50%	150 €	150 €	300 €

PRECISE que ces mesures prendront effet au 1^{er} janvier 2012.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2012.

**DCM N°086 – Personnel communal – Vœu demandant au gouvernement de renoncer
à l'amputation de 10% de la cotisation versée au CNFPT pour la formation
des agents territoriaux**

A L'UNANIMITE,

DEMANDE que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

DCM N°087 – Cession à titre onéreux d'une tondeuse autoportée

A L'UNANIMITE,

CEDE à titre onéreux à la Société "EURL HARILLO" représentée par Monsieur HARILLO une tondeuse autoportée KUBOTA pour un montant de 5 500 euros.

DIT que la recette sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

DCM N°088 – Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2012 – 2014

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du Pays de Martigues retraçant les objectifs définis par les partenaires et les actions portées par les acteurs.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec ses partenaires ladite Stratégie pour la période 2012 - 2014.

La séance est levée à 19h.40.

Le Maire,

Christian BEUILLARD